

Résolution présentée par la délégation de la

Hongrie

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Notre Avenir, Nos Enfants, Nos Actions

L'Assemblée Générale,

Sidérée d'apprendre que, selon le rapport de l'OMS, 73 millions de bébés sont assassinés chaque année par leur propre génitrice, avant même d'avoir eu la chance d'expérimenter la vue de ce monde,

Rappelant l'article trois de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui stipule que tout individu a droit à la vie, à la liberté et la sûreté de sa personne, ainsi que la définition scientifique du terme individu, qui déclare que celui-ci est un être formant une unité distincte mais également un corps organisé vivant d'une existence propre et qui ne saurait être divisé sans être détruit, ce à quoi ces meurtres vont à l'encontre,

Alarmée par le vieillissement accéléré de la population, notamment au Japon, en Italie, au Portugal, en Finlande, et en Grèce, et par la proportion de soixantenaires, qui selon l'OMS, doublera en 2050, et qui a déjà dépassé la proportion d'enfant de 5 ans, cette sénescence et donc augmentation des personnes nécessitant de l'aide financière porte atteinte d'une part à l'économie mondiale et d'une autre à la pérennité de l'humanité,

Félicitant les pays qui ont déjà pris des mesures envers ces crimes, notamment les Etats-Unis, qui ont donc ralenti le déclin de la vie, ont rétabli la justice pour ces enfants d'âge foetal mais également sauvé l'âme des pauvres mères et pères égarés en leur permettant de vivre la joie de créer la vie, et de fonder une famille mais également en leur épargnant la souffrance d'un syndrome post-avortement, présent chez 80% des femmes espagnoles,

Décide de ratifier un traité engageant les pays à;

- restreindre l'interruption volontaire de grossesse aux six premières semaines de grossesse, qui correspondent à la formation et aux battements du cœur et donc de la vie;
- faire un prêt de 30'000 \$ à chaque femme ayant son premier enfant, remboursable après 3 ans ou 3 ans plus tard à l'arrivée du 2ème enfant avec effacement de la moitié du capital, ou effaçable totalement à la naissance du 3ème enfant.

*Le texte français fait foi*